



En bref

Renaturation des berges de la Chalaronne pour la commune de Châtillon sur Chalaronne : les travaux réalisés cet été ont permis de redonner à la rivière une berge plus naturelle au niveau de Carrefour market. Ils ont consisté en la destruction de l'ancien mur de soutènement de l'entreprise Solvay qui menaçait de s'effondrer, au déplacement de la canalisation d'eaux usées et en la mise en place d'un cheminement piéton au bord de la Chalaronne

Les travaux du contrat de rivière en quelques chiffres :

- 118 km de ripisylve¹ entretenue
- 99 km de fossés restaurés
- 20.5 km de haies plantées
- 5.2 km de ripisylve¹ replantée
- 5900 m² d'invasives gérées

Créé en 2008 par la volonté des collectivités de regrouper leurs moyens et coordonner leurs interventions par bassin versant, le syndicat des rivières des Territoires de Chalaronne œuvre depuis à un meilleur état de nos cours d'eau. Un travail important d'entretien et de valorisation des berges et des lits de nos rivières a été réalisé : travaux de restauration des boisements de berges, plantation de végétation bordant les cours d'eau, lutte contre les espèces invasives comme la renouée du Japon... L'ensemble de ce programme vise également à répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent à nos collectivités adhérentes.

Par nature, le syndicat des rivières est l'interlocuteur privilégié des acteurs du territoire, collectivités, agriculteurs, particuliers, dès lors que leurs actions peuvent concourir à une meilleure qualité des eaux, une meilleure prévention des inondations, ou la mise en valeur des milieux aquatiques. Ainsi, le syndicat des rivières est un appui technique sur des thématiques aussi vastes que le traitement des eaux usées domestiques ou industrielles, la réduction des pollutions diffuses, l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, la mise en valeur de notre patrimoine, par le biais par exemple de la création de sentiers pédestres ...

Le contrat de rivière, qui définit son champ d'intervention en matière de protection de nos rivières et de programme de travaux, arrive à échéance en février 2015. Les derniers chantiers réalisés dans le cadre de cette procédure devront être achevés d'ici fin 2016.

La fin du contrat de rivière nous conduira à établir le bilan de notre action sur la période 2008-2016, à définir nos nouveaux objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que la programmation de travaux associée. Par ailleurs, les évolutions législatives de l'hiver dernier, renforçant les obligations des communautés de commune en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, nous amèneront à engager une réflexion sur l'articulation des compétences entre les différentes collectivités territoriales, de manière à faire évoluer le périmètre et les statuts du Syndicat, dans l'intérêt de nos territoires.

Suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014, les délégués du syndicat ont également été renouvelés. Elue de la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne, je succède à Christophe Mégard à la présidence du Syndicat, que je tiens à remercier ainsi que son équipe pour leur investissement et le travail accompli. Avec le nouveau bureau et comité syndical, nous nous inscrivons dans la continuité, tout en apportant progressivement notre vision des enjeux de la protection de nos cours d'eau.

Sandrine MERAND, Présidente du SRTC.



Vers une meilleure qualité de l'eau

La qualité de l'eau est altérée par différents produits chimiques. Afin de limiter la contamination de nos rivières, le SRTC conseille les collectivités ainsi que les particuliers et les agriculteurs de son territoire.

Les démarches présentées ci-dessous sont un aperçu des nombreuses actions menées par le Syndicat ayant pour but l'amélioration de la qualité de l'eau.

Plans de désherbage communaux, formations et acquisition de matériel



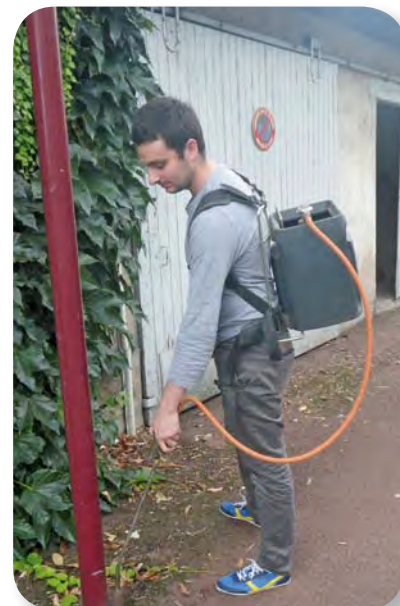
Le Syndicat conseille les communes de son périmètre pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

Sur 14 des 35 communes, des plans de désherbage ont été réalisés. Ces études personnalisées permettent de cibler les secteurs désherbés chimiquement et de proposer des techniques moins polluantes.

Selon les risques de pollutions et les enjeux, les solutions proposées peuvent être mécaniques (débroussaillage, tonte...), thermiques (désherbage au gaz), manuelles (arrachage) ou techniques (mise en place de bordure et de paillage). Dans ce cadre, plusieurs désherbeurs thermiques (voir photographie), des balayeuses poussées et un désherbeur mécanique tracté ont été achetés grâce aux subventions de la Région Rhône Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En parallèle, plusieurs formations pour les agents communaux ont été organisées.

Dernièrement, une trentaine d'agents ont pu bénéficier de 2 sessions pour l'obtention du Certiphyto. Ce certificat est obligatoire depuis octobre 2014, pour utiliser et acheter des produits phytosanitaires. Lors de ces journées, les risques pour la santé et l'environnement de ces produits ont été abordés et les techniques dites alternatives exposées.



Aire collective de lavage des pulvérisateurs

Afin d'améliorer les pratiques de gestion des produits phytosanitaires au niveau des exploitations agricoles et des locaux techniques communaux, un groupe d'agriculteurs et de communes du val de Saône souhaitaient, avec l'appui technique du SRTC, mettre en place une aire collective de lavage des pulvérisateurs. Cette réflexion, débutée fin 2011, a permis en septembre 2012, la création de l'Association



Aire de Lavage Genouilleux Guéreins Montceaux Peyzieux-sur-Saône.



Cette installation, située à Guéreins, accueille les pulvérisateurs sur son aire bétonnée étanche. Ils sont nettoyés à l'aide d'un nettoyeur haute pression et leurs effluents sont transférés temporairement vers une ... cuve tampon. A l'aide de 2 pompes, ils sont envoyés par aspersion sur un mélange terre-paille dans 2 cuves étanches : les phytobacs®. Comme dans le sol, les microorganismes dégraderont progressivement les produits phytosanitaires sans aucun rejet vers le milieu naturel.

Coût total de l'opération : 100 000 € HT
Financés par les membres de l'association avec l'aide de l'AERMC².

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Dans le cadre de la politique agricole commune portée par l'Union Européenne, le syndicat se porte candidat pour l'animation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ou MAEC auprès des agriculteurs volontaires de l'aval de son territoire. Si le projet du syndicat est retenu, il sera proposé aux agriculteurs la contractualisation de mesures visant à limiter l'impact de leur activité sur les milieux aquatiques et la biodiversité, en échange d'une contrepartie financière.

La rivière de contournement



*La continuité écologique
qu'est-ce que c'est ?*

La continuité écologique, dans une rivière, **se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments**. La continuité entre amont et aval est entravée par des ouvrages comme les seuils et barrages, alors que la continuité le long des berges est impactée par des aménagements comme les digues et les protections de berges.

D'après le Grenelle de l'Environnement, sur certains secteurs, comme la Calonne, la continuité écologique doit être impérativement restaurée.

Afin de restaurer la continuité écologique et répondre aux exigences réglementaires, le seuil de 2m de haut du moulin Crozet étant infranchissable pour les poissons, le SRTC a mis en place une rivière de contournement sur la rivière Calonne, à Montceaux. Le principe de cette rivière artificielle est de reconstituer un lit le plus naturel possible contournant le seuil pour que les poissons puissent passer de part et d'autre.

L'ouvrage a été réalisé de manière à ce que les pentes et les vitesses d'écoulement permettent à tous les poissons de l'utiliser.

Pour franchir le dénivelé de 2 m imposé par le seuil, et pour obtenir une pente suffisamment faible pour que les poissons puissent remonter, la rivière de contournement mesure 90 mètres de long. Des graviers et des galets recouvrent le fond du lit et des plantations maintiennent les berges.



Berges en technique végétale

En complément, un ouvrage de répartition permet de contrôler la répartition des débits entre le moulin de Crozet et la rivière de contournement et d'assurer la présence d'un débit minimum dans la Calonne.

Afin de permettre aux poissons de remonter toute l'année, 20 centimètres d'eau sont nécessaires dans le chenal.



Ouvrage de répartition



Jonction avec la Calonne

La jonction avec la Calonne étant soumise à de fortes contraintes hydrauliques et les berges étant hautes, des enrochements sont nécessaires pour sa consolidation. Un suivi piscicole de l'ouvrage est assuré par la fédération de pêche de l'Ain aidée de l'association locale « les amis de la Calonne ».

Coût total de l'opération :

84 675 € TTC

Financé à 80 %

par l'AERMC², la RRA³
et le CG01⁴

Travaux réalisés par :
Jacquemet et Balland



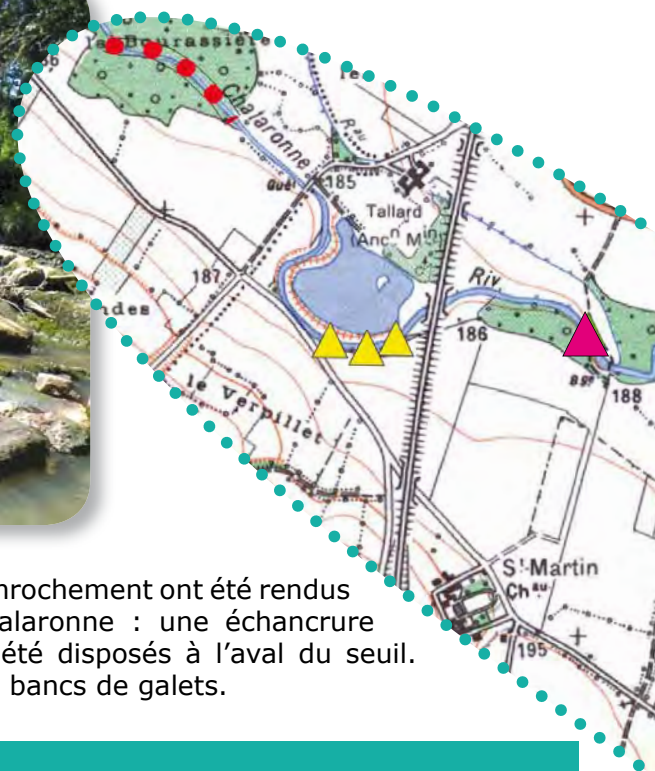
Les travaux de restaurati

La Chalaronne, du seuil des îlons à St Etienne/Chalaronne à la passerelle de Vana
écoulements uniformes sans grand intérêt pour la vie aquatique. S'y ajoutent de n
de St Etienne. Pourtant la richesse potentielle du milieu sur le secteur laisse prés
rivière. Cet été, le SRTC a réalisé plusieurs aménagements sur le territoire :

Echancrures de seuils



Seuil aménagé à St-Etienne/Chalaronne



Pour restaurer la continuité écologique de la rivière, 3 seuils en enrochement ont été rendus franchissables dans la zone humide de Saint-Etienne-sur-Chalaronne : une échancrure centrale a été réalisée, les blocs déplacés ont généralement été disposés à l'aval du seuil. L'abaissement du niveau d'eau en amont laisse réapparaître les bancs de galets.

Restauration de bras mort

L'ancien lit de la Chalaronne, appelé également bras mort, reste en eau toute l'année et sert de zone de reproduction ou de refuge en cas de crue. Connecté à la Chalaronne par une buse avant les travaux, le bras mort s'est envasé au fil des années empêchant ainsi les poissons d'y entrer.

Pour restaurer ses fonctionnalités, les arbres ont été élagués, le fond curé et la buse a été retirée.

La berge ouverte crée ainsi une connexion directe à la rivière.



Bras mort à St-Etienne/Chalaronne

Mise en place de peignes

3 secteurs accueillent désormais 40 peignes au total. Ces peignes constitués de branchage occupent la moitié du lit de la rivière sur une largeur de 1 mètre. Ils sont disposés plus ou moins en alternance et perpendiculairement au courant par des pieux et des câbles. Ces aménagements peu coûteux vont permettre de dynamiser la rivière. Après plusieurs crues, la rivière va recréer un lit plus étroit avec un meilleur potentiel d'habitats pour la faune. Les secteurs, jusqu'alors uniformes, présenteront des variations de hauteurs d'eau grâce à l'alternance de fosses et de radiers et offriront une meilleure oxygénation de l'eau.



on de la Chalaronne aval

ans à St Didier/Chalaronne, présente plusieurs secteurs rectilignes, peu profonds, avec des nombreux seuils souvent infranchissables en particulier dans la traversée de la zone humide ager que des travaux simples permettraient d'améliorer le fonctionnement écologique de la

Epi inversé à St-Etienne/Chalaronne



Epi inversé

En dessous du barrage de Tallard, un imposant aménagement en bois a été mis en place. Cet épi, comparé à un éventail géant, est composé de troncs d'arbres disposés face au courant. Il occupe quasiment tout le lit de la rivière. Le courant en forçant sur l'épi va créer des alternances de hauteurs d'eau et impulser des modifications du lit.

Radiers de pieux

Le dernier secteur concerné par cette campagne de travaux se situe au niveau du plan d'eau Charles Bailly à Saint-Etienne-sur-Chalaronne. En rive gauche de la Chalaronne se trouve une importante anse d'érosion. Depuis plusieurs années la rivière érode la berge laissant apparaître des falaises de terre de plus de 6 mètres.

Afin de stopper ce phénomène qui menace la stabilité d'une route et qui entraîne des glissements de terres dans la rivière, le Syndicat a mis en place 3 radiers constitués de centaines de pieux. Ces radiers aux allures de dos d'âne vont avoir pour rôle d'éloigner les forts courants sur le banc de galets en face et de recentrer les écoulements.

Légende :

- Bras mort
- ▲ Epi inversé
- ▲ Radier de pieux
- ▬ Secteur de peignes
- Seuil en enrochement

Radier de pieux à St-Etienne/Chalaronne



Peignes à St-Didier/Chalaronne



Coût total : 61 175 € TTC
Financé à 80% par l'AERMC² et la RRA³
Etude : SRTC et Graineau,
Travaux : Chapeland et
groupement les Riviéristes / Alpivot

Communication et animations

Paroles de pêcheurs stephanois

Suite aux aménagements réalisés sur la Chalaronne à Saint-Etienne, le syndicat a souhaité recueillir l'impression des pêcheurs du secteur.

PECHEURS : Les aménagements réalisés en rive gauche de l'étang Bailly sur le secteur des falaises seront-ils efficaces pour limiter l'érosion des berges ?

SRTC : Cette technique a déjà été éprouvée sur d'autres rivières. Les épis fixent le pied des berges, la terre éboulée pourra ainsi se stabiliser et permettre la reprise de la végétation. Les courants sont recentrés, éloignés de la falaise et redirigés vers le banc de galet en face.

PECHEURS : La mise en place des peignes, qui permettra de dynamiser la rivière, nous semble être à première vue une bonne chose, même si cela modifie nos techniques de pêche. Pour autant, nous pêcheurs, sommes toujours surpris de voir une intervention de l'homme, tantôt pour ôter les branches dans la rivière, tantôt pour les remettre !!!!

SRTC : Dans la mesure du possible, si des arbres tombés naturellement ne posent pas de problème, nous les ancrons. L'objectif est qu'ils restent en place et ne finissent pas en embâcle⁴ contre un ouvrage, ce qui peut être préjudiciable en période de crue. L'avantage des peignes, c'est qu'ils sont fixés et n'ont donc pas vocation à bouger !

PECHEURS : La modification des seuils est une aberration pour nous ! Là où on avait un plan d'eau et des hauteurs d'eau importantes, la rivière est maintenant courante, et les poissons présents, brochets et carpes, se réfugient ailleurs.

SRTC : Ces aménagements de seuils ont été faits pour répondre à des exigences réglementaires : chaque ouvrage doit être franchissable par les poissons. Et nous en convenons, le législateur ne va pas toujours dans le sens de l'intérêt des pêcheurs !

PECHEURS : Nous sommes très inquiets de la qualité de l'eau de nos rivières. Le syndicat ne se trompe t'il pas de cible en s'intéressant uniquement au lit et aux seuils des rivières ?

SRTC : De nombreuses actions sont menées en parallèle par le SRTC pour améliorer la qualité des rejets des eaux usées, limiter les transferts de pollutions, issues des activités agricoles et de l'entretien des espaces verts. La qualité générale d'une rivière se détermine par le croisement de la qualité de ses eaux et de la qualité de son lit et de ses habitats. La Chalaronne doit atteindre le bon état écologique d'ici 2021 pour sa partie aval !! C'est un enjeu fort, et il nous faut poursuivre nos actions...



ZOOM le jeu du boisson



Tous à vos souris...

Depuis l'année dernière, le site internet du syndicat :

www.syndicat-territoires-chalaronne.com

propose un espace ludique.

Parmi plusieurs jeux disponibles, vous trouverez celui du poisson. Ce dernier, inspiré du jeu de l'oie, permet au travers de ses 63 cases de découvrir la Chalaronne de sa source à la Saône.

Ce jeu en ligne est destiné aux petits comme aux grands.

... Ou à vos dés !

Pour jouer partout et à plusieurs, imprimez la version papier disponible dans l'onglet « jeux papier ».

Le site propose également des études documentaires, des informations sur le syndicat et ses actions en cours.

N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Des panneaux pour nos rivières

Une opération menée en 2013, en collaboration avec le Conseil Général de l'Ain, a permis d'installer des panneaux indiquant le nom des rivières, notamment sur les ponts de la D17 entre Châtillon-sur-Chalaronne et Montceaux, de la D933 entre Guéreins et Saint-Didier-sur-Chalaronne et de la D1083 entre Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy.

Une nouvelle campagne de pose a été effectuée cet été sur la Chalaronne à Villars-les-Dombes et sur la D66 entre Saint-Trivier-sur-Moignans et Illiat.

Le SRTC compte bien équiper, d'ici peu, tous les ponts de son territoire.



Nos élus en visite

Afin d'échanger directement sur le terrain et de présenter quelques unes des actions phares du contrat de rivière, le SRTC organise chaque année une sortie pour les élus du territoire. En 2014, elle a eu lieu le 28 juin.

Le programme de cette journée a mené les élus depuis la Dombes jusqu'en Val-de-Saône : travaux sur la Chalaronne et sur les fossés, automatisation de barrage, mise en place de la rivière de contournement, chantier de plantation et de lutte contre les espèces invasives.



Carton plein pour les animations scolaires



Depuis 5 ans, le SRTC confie à la FRAPNA et la Fédération de Pêche de l'Ain, l'animation d'ateliers autour de la rivière et de la gestion de l'eau, pour les écoles primaires et maternelles.

En 2013-2014, 29 classes dans 16 écoles, soit près de 700 élèves, ont bénéficié d'actions de sensibilisation sur la faune, la flore et le fonctionnement des rivières.

Ces interventions ont lieu aussi bien à l'école qu'au bord des rivières et des étangs.

Une nouvelle campagne est reconduite pour l'année scolaire 2014-2015.



La nouvelle compétence GEMAPI

La compétence dite GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, sera obligatoirement confiée aux communes et aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce changement fait suite à la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles de décembre 2013, en réponse aux importantes inondations de la côte ouest survenues en février 2010 (tempête Xynthia).

Cette nouvelle compétence donnera les moyens aux collectivités d'agir dans ce domaine, sans pour autant déresponsabiliser les riverains ou les propriétaires de leur devoir d'entretien des milieux. Les communes membres du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne s'étaient emparées de cette problématique de manière anticipée.



Le nouveau comité syndical

Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne regroupe 31 communes et la communauté de communes Val de Saône Chalaronne. A l'issue du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, chacun des membres a élu parmi son conseil ou ses administrés les délégués appelés à siéger dans le comité syndical. En mai 2014, le comité syndical a procédé à l'élection de sa Présidente et des 8 autres membres du bureau. Le tableau ci-dessous présente le ou les délégués qui vous représentent.

Présidente MERAND Sandrine
1^{er} VP TRINQUE Martial
2^{ème} VP DUBOST Gilles
3^{ème} VP PETIOT Pierre
4^{ème} VP BOISSON Michel
Membres DUBOST Jean-Marc
 BREVET Edouard
 CHAMPION Jean-Pierre
 GUILLEMAUD Bernard

Collectivités	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Abergement Clémencia	TEPPE Noël	BOUILLOUX Delphine
Ambérieux en Dombes	PERNET Pierre	ODDON Christian
Baneins	DUBOST Jean-Marc	BOYER Ségolène
Bey	GADIOLET Michel	THEVENIN Karyl
Birieux	MONCEAU Annelise	LECUYER Pascale
Bouligneux	ROBELIN Thierry	MERMET-BIJON Jean-Pierre
Chaneins	MESSON Tanguy	BARRY Marc
Chatillon/Chalaronne	LEVERT Lucette	BAS-DESFARGES Fabienne
	MONTRADE Guy	CLAYETTE Yves
Cruzilles les Mèpillat	HYVERNAT Georges Laurent	LANTELME Laure
Dompierre/Chalaronne	TRINQUE Martial	CIMETIERE Denis
Francheleins	LUX Jean-Michel	MOLLARD Philippe
Genouilleux	MARQUETOUX Guy	VERT Jacques
Guéreins	MICHEL Daniel	RAYMOND Philippe
Joyeux	GAGNEUX Quentin	GOURMAND David
La Chapelle du Chatelard	RAVOUX Jean-Luc	CUTIVET Jacqueline
Lapeyrouse	DUBOST Gilles	CHOLLET Laurent
Le Montellier	SALVADORI Jean-Michel	POIZAT Roger
Marlieux	ROGNARD Eliane	DECHAVANNE Nathalie
Montceaux	BOISSON Michel	GUILLOT Rémy

Collectivités	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Monthieux	PREVALET Christophe	COQUART Olivier
Relevant	JARAVEL Bernard	DECHER Thomas
Saint André de Corcy	GIRARD Jean-Marie	BRACQ Anne
St Didier/Chalaronne	BOURGEOIS Patrick	LORON Elisabeth
St Etienne/Chalaronne	BREVET Edouard	VARVIER Serge
St Marcel en Dombes	NOUET Jacky	FAILLET Martial
St Trivier/Moignans	VERNAY Pierrick	LANET Marie-Christine
Sainte Olive	PERRIER Marie Noëlle	MALLET Eline
Sandrans	ROUSSET Serge	MORELLET Jean-François
Thoissey	PETIOT Pierre	DUPASQUIER François
Valeins	ORGERET Frédéric	POMEL Michel
Villars les Dombes	MENA Carmen	DUBOIS Isabelle
	GUILLEMAUD Bernard	POMMEREL Rodolphe
Communauté de communes Val de Saône Chalaronne	RIBOLLET Roger	VIOT Dominique
	BOUCHY Anne-Marie	LITAUDON Bernard
	CHAMPION Jean-Pierre	AUBRUN Michel
	COTTEY Romain	THIVOLLE Monique
	TATON Marc	LUGA GIRAUD Muriel
	MERAND Sandrine	ALGA Dominique
	VOISIN Maurice	BOUVARD Yvette

Avec le soutien de l'équipe technique



Alice Prost
Directrice



Véronique Gelin
Secrétaire comptable



Maxime Beaujouan
Technicien de rivières



Yannick Boissieux
Animateur agricole



Pierre Peyrard
Chargé de missions

Glossaire

Ripisylve¹ : ensemble de la végétation bordant les cours d'eau / **AERMC²**: Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
RAA³ : Région Rhône Alpes / **CG01⁴** : Conseil général de l'Ain
Embâcle⁵ : accumulation naturelle de branches et autres matériaux dans le lit de la rivière